Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur	
	Covers damaged / Couverture endommagée		Pages damaged / Pages endommagées	
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées	
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées	
 1	Coloured maps /		Pages detached / Pages détachées	
	Cartes géographiques en couleur		Showthrough / Transparence	
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)		Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression	
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /		Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire	
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible		Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une	
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.		restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.	
V	Additional comments / Pagination continue. Commentaires supplémentaires:			

D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL DE LA

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Redacteur en chef: Dr J. I. DESROCHES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

DR L. A. LARAMÉE,

Dr A. T. Bresseau.
Dr Norbert Fafard.
Dr. Jos. Asselin.
Dr H. E. Desrosiers.
Dr A. Lamarche.
H. R. Gray.
Dr A. G. A. Ricard.
Dr J. E. Berthelot.
Dr, S. Lachapelle.
Dr. J. D. Gauthier.
Dr. C. N. Barry.
F. B. Lavallee.
Dr. H. Jeannotte.

DR E. P. LACHAPELLE,
DR A. B. LAROCQUE,
DR A. A. FOUCHER,
J. L. ARCHAMBAULT,
DR A. LAPORTE,
DR M. J. PALARDY,
DR G. ARCHAMBAULT,
DR. A, T. BRISSON,
DR. ED. GAUVREAU,
JOS. HAYNES,
S. LACHANCE,
DR. J. A. LEBLANC,

DR W. H. HINGSTON.
DR W. MOUNT.
DR L. J. V. CLÉROUX.
C. A. PFISTER.
L. H. ARCHAMEAULT.
EMILE VANIER.
DR LS. LABERGE.
DR S. DUVAL.
Dr. A. PICHÉ.
D. J. E. TREMBLAY.
DR. M. FILIATRAULT.
DR. J. PELLETIER.
DR. F. C. T. LAMOUREUX.

Notre Correspondant en Europe est Mr. A. Hamon, No. 132, Avenue de Clichy, Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé au

Dr. J. I. DESROCHES, No. 1155, rue Mignonne, ou Boite 2027 P.O., Moutreal.

REVUE MENSUELLE.

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

Un numéro spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

NOS MEMBRES CORRESPONDANTS.

M. A. HAMON publiciste, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, est notre Cor respondant en Europe.

M. LE DR. C. DI GOIX, officier d'Académie, rédacteur en chef du journal, Le Petit

Médecin, Paris.

M. LE DR. FELIX BREMOND, officier de l'Instruction publique, rédacteur au Mouvement hygienique, Paris.

M. JOSEPH DE PIETRA SANTA, Membre de la Société Française d'Hygiène,

Secrétaire de la rédaction du Journal, L'Hygiene Pratique de Paris.

M. LE DR. E. L. BERTHERAND, officier d'Académie, directeur du journal médicale de l'Algérie, Secrétaire du Conseil départemental d'Hygiène et de Salubrité publiques d'Alger.

M. LE DR. ALBERT PALMBERG, Président de la Commission de Salubrité de Wi-

borg (Finlande).

M. LE DR. UTUDJIAN, Médecin du Palais Impérial, rédacteur du journal Hygiéni-

que (Sehate) de Constantinople.

M. LE DR D. PECHEDIMALDII, Mèdecin consultant de sa Majesté Impériale le Sultan, Constantinople.

M. LE DR. GEORG. ASP, professeur à l'Université d'Heltingfors, vice président du

Conseil municipal.

M. 12 DR. GIUSEPPE BADALONI, membre de la Société d'Hygiène de Milan, de Fano (Italie).

M. LE DR GIUSEPPE GALLI, membre de la Société d'Hygiène d'Italie, médecin

du Conseil d'Hygiène de Plaisance. M. LE DR. TOLOSA LAT UR, membre de plusieurs Sociétés, Madrid.

M. LE DR. FLEDERIC ERKLUND, médecin de l'hôpital militaire des Stockolm.

M. LE DR. S. ZINNO, professeur à l'Université, membre au Conseil d'Hygiène de Naples.

M. LE DR MARGOTTA, Secrétaire du Conseil d'Hygiène de Naples, Conservateur

de la vaccine, directeur de la Gazetta di Médecina

M. LE DR ALFONSO MONTEFUSCO, médecin a l'hôpital Catugno à Naples, rédacteur à la Gazetta di médecina.

M. LE DR. BIFULCO, médecin à l'hôpital Catugno, Collaborateur à la Gazetta di

médecina.

M, LE DR. H. CARO, medecin à l'hôpital Catugno, Collaborateur à la Cazetta di médecina.

M. PETRO GARCIA FARIA, Secrétaire du Conseil d'Hygiène de Barcelone, ingéni-

ero de Caminos Canales y puertos.

At, LE DR. VIURA y CARRERAS, membre de diverses Sociétés d'hygiene Barcelone. M. LE DR. ZINNIS, professeur de Pédiatrie, membre de diverses Sociètés Savan-

tes, Athènes. M. Don E. Estada, ingéniéro de Caminos Canales y puertos, Palma (Espagne). M. Don Manuel de Luxan y Garcia, Capitan de ingéniéro, professeur à l'Aca-

démie militaire, Guadalagara, Espagne.

M. C. WAGNER, architecte, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, Grenoble

M. Don Benito Aviles, directeur du Journal la Higiène Madrid.

M. le Dr W. Schulthess, membre de diverses Sociétés savantes, Zurich, Suisse. M. le D. J. Filix, membre du Conseil Sanitaire de Roumanie, professeur d'Hygiène à Bucarest.

M. le Dr. LAVRAND, professeur d'hygiène à la Faculté de Lille.

M. le Dr G. GELABERT. directeur de la Higiène Barcelone. M. le Dr. A. HARKIN, Médecin des Hôpitaux, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, de Belfast, Irlande.

M. le Colonel BONK. WEKIBEY, chimiste de S. M. I. le Sultan, Constantinople.

JOURNAL

D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIETE D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUE SEC.

VOL. IV

MONTREAL, JANVIER, 1888

NO. 9.

SOMMAIRE

Traité Elémentaire d'Hygiène : Des Conditions Individuelles.-Chronique de l'Hygiène en Europe : Coneres International d'Hygiène de Vienne.-Rapport sur l'état sanitaire de Montréal : Incinération des vidanges et des déchets de cuisine. -Les mesures contre l'alcoolisme,-Conseils de saison,-Mémoire sur la vaccination,-Danger des babas.

Notre Prime 1888.

Nous regrettons le retard dans la réception de l'Almanach Illustré à l'usage des jeunes Mères,-Hygiène de l'Enfance. MM. Cadieux et Dérome, libraires de Montréal, à qui avait été confiée la commande, le 15 octobre 1887. comptaient recevoir notre Almanach vers le 15 décembre dernier.

Nous en ferons l'expédition à nos abonnés aussitôt après réception.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HY-GIÈNE.

DEUXIÈME LEÇON.

Des Conditions Individuelles.

Dans la précédente leçon nous avons parlé des principaux phénomènes à l'aide desquels se manifeste, chez l'homme, le mystérieux principe de la vie; maintenant nous allons considérer les conditions inhérentes à chaque individualité jusqu'à 60 ans, quelquefois jusqu'à 65 dans la lutte pour l'existence.

Comme tous les êtres vivants, l'homme est soumis à un travail incessant de destruction, qui est partout une suite nécessaire de la vie. Mais le terme de la vie relève exactement de la nature des types individuels. C'est pourquoi nous exposerons quelques notions sur l'âge, la constitution, le tempérament, les habitudes, l'héridité, qui constituent la force de vitalité chez chacun de nous.

The state of the s

DES AGES .- La vie de l'homme, par rapport à ses quatre principales périodes qui sont l'enfance, la jeunesse, l'âge viril et la vieillesse, a souvent été comparée aux quatre saisons de l'année. Mais en réalité les âges ne se limitent pas d'une façon aussi tranchée que cette division pourrait le faire croire : l'existence de l'homme passe d'un âge à un autre sans transition bien appréciable. Cependant l'organisme humain présente successivement quatre ordres de phénomènes:

L'ENFANCE qui dure depuis la naissance jusqu'à 12 ou 14 ans;

LA JEUNESSE qui se prolonge jusqu'à l'époque où l'individu a atteint son complet développement, ce qui a lieu vers trente ans. C'est durant cette période que le cerveau est le mieux disposé pour profiter de l'instruction;

L'AGE VIRIL est la période de la vie dont il est le plus difficile de déterminer la durée ; elle se prolonge généralement ans. Durant cet âge l'homme jouit de

ques et intellectuelles. C'est alors que son tempérament prend un caractère dé cisif;

LA VIEHLESSE, c'est la période du de clin de la vie. L'homme qui abuse de la vie vicillit de bonne heure et arrive rapidement à la caducité Une vie régulièrement suivie conduit à une heureuse vieillesse. On voit alors se perdre la fermes s'affaissent et le visage se ride. nisme rigueur.

aussi nombreuses que terribles.

constitution et le temperament sont deux choses distinctes. La constitution est une manière d'être, un état général de l'individu d'où résultent son degré de force physique, la régularité plus ou moine grande de ses fonctions, la force de résistance qu'il oppose aux maladies, enfin le plus ou moins de chance de vie qu'il possède. D'après Hallé, " les tempé raments sont des différences entre les hommes, constantes, compatibles avec la conservation de la santé et de la vie, dues à une diversité de proportion et d'activité entre les diverses parties du corps, et assez importantes pour modifier l'économie." La constitution est donc la for- prédispose davantage à l'afflux du sang mule de l'organisation particulière de cha que individu; elle est enfin le fond de la trop considérable, peut constituer l'aponature individuelle. Le temi érament est plexie. la manière d'être de chaque individu dédomine sur tous les autres. Le tempéra

toute la plénitude de ses facultés physi-ment enfin, c'est la forme plus ou moins durable de la nature individuelle.

> Dans l'état actuel de la science, on distingue quatre tempéraments types: 10. tempérament sanguin ; 20 tempérament lymphatique; 30, temperament nerveux; 40. tempérament bilieux. retracerons ici les principaux traits de chacun de ces tempéraments.

Tempérament sanguin. - Le tempéforce et la verdeur; le teint resté rose, rament sanguin est le plus favorable a devient blafard; les chairs jusqu'alors l'harmonie des fonctions de notre orga-On le reconnaît, au physique, C'est alors que la fin est proche, que la par l'activité prédominante de la circulaloi fatale de la vie s'exerce dans toute sa tion du sang, par un visage coloré, un teint vermeil, une physionomic animée. L'âge le plus en proie aux maladies des yeux ordinairement bleus, des cheest l'enfance, puis les chances de mort veux châtains, un embonpoint modéré, un vont diminuant dans la jeunesse et l'âge col court. L'individu a tempérament viril pour reparaître dans la vieillesse sanguin est généralement doué d'une force musculaire développée. Constitution et rempérament La ractérisé, au moral, par une imagination vive et riante, une mémoire heureuse et des passions violentes

Les personnes sanguines sont prédisposées aux maladies inflammatoires et fébriles, aux hémorrhagies et a l'apoplexie

Règles hygiéniques — L'hygiène recommande aux tempéraments sanguins une alimentation saine, peu abondante, peu excitante, plutôt végétale qu'animale, et particulièrement l'abstinence des liqueurs spiritueus, s. L'exercice fréquent leur est nécessaire pour activer, dépenser le plus de sang possible, de ce sang qui, chez eux surtout, se répare avec tant de facilité. La chaleur leur est contraire parce qu'elle au cerveau, qui, se portant or quantité

TEMPÉRAMENT LYMPHATIQUE. - Les terminé par un système d'organes qui pré- attributs physiques de ce tempérament sont: taille assez avantageuse, corps chalente. On observe, au moral, une in jugement à dominer l'imagination. telligence faible, une mémoire infidele," Le temperament nerveux exerce une droit et sûr.

Les personnes lympathiques sont por apparente que réelle. tees à la bonne chair, aux liqueurs alcooliques, à l'oisiveté. Par tempérament. elles sont prédisposées aux troubles d'or ganes, à l'anémie à la scrofule ; elles offrent un faible degré de résistance à l'action des agents physiques et aux causes de Chez elles, les maladies sont maladies rebelles au traitement et ont une tendan ce à passer à 'état chronique.

Règles hygiéniques - Les règles hygiéniques sont ici de surveiller l'état de santé, de combattre de bonne heure le moindre symptôme de maladies, d'éviter l'humidité, surtout l'humidité froide, en général toutes les causes morbides. mentation doit être abondante, essentiellement azotée. Autant que possible vivre à la campagne.

difficile de donner au tempérament ner-teint brun-jaunâtre; les yeux sont vifs veux des caractères précis. Il est évi- et étincelants, quelquesois nuancés de dent, cependant, que c'est le système jaune; les cheveux sont noirs, parfois créautres organes. Les sujets nerveux sont moral, les bilieux ont une intelligence démaîgres, secs, vifs, a ertes, presque tou- veloppée, un caractère ferme, décidé, jours en mouvements; leurs cheveux perseverant, des passions violentes et sont bruns ou noirs, leur barbe précoce tenaces; ambition et opiniâtreté. On est bien fournie. L'impressionabil té ex- dit que les individus de ee tempérament traordinaire des personnes nerveuses les sont tout bons ou tout mauvais, et sont mpêche de se livrer à un travail qui capables des plus grandes choses.

assez volumineux et replet, chairs molles, exige une grande contention d'esprit. physionomic neu animée, visage pâle ou Elles sont douées d'une imagination arlégèrement coloré mais assez souvent dente, d'un esprit vif, et sujettes aux afplein, système pileux peu développé, che frections névrosiques. Leur vie est des veux rouges ou blonds, yeux le pius sou-i plus accidentées si de bonne heure on vent bleus et ternes, regard langoureux, n'a pas cherché à paralyser la prédomivolume exagéré du nez, des lèvres et des nance de l'élèment nerveux par la force oreilles, dents altérées et démarche non- de la volonté; si on n'a pas aporis au

une imagination froide, des passions tran-jinfluence considérable sur la plupart des quilles. En revenche, le jugement est maladies ; il réveille des troubles de l'innervation qui revêtent une gravité plus

Règles hygièniques.-Eviter tout ce qui peut augmenter les émotions, comme la lecture des romans, les veilles prolongées ; éviter aussi le régime débilitant et le régime excitant ; insister sur l'usage fréquent des bains et prendre beaucoup d'exercice; substituer autant que possible l'activité physique et musculaire à l'activité cérébrale; habiter s'il se peut, la campagne par rapport au bon air et à la tranquillité.

TEMPERAMENT BILIEUX-Le tempérament bilieux présente, au physique, les caractères que voici : la taille est médiocre, la charpente osseuse forte : il y a maigreur ou très peu d'embonpoint, les formes sont rudes ou durement exprimées, les chairs fermes; les muscles sont vigoureux et saillants, les veines très ap-TEMPERAMENT NERVEUX.—Il est très parentes; le visage est sec avec un nerveux qui domine et règle l'action des pus, et tombant de bonne heure.-Au

Règles hygièniques.—Les personnes bilieuses doivent user de sobriété dans le boile et le manger, prendre beaucoup d'exercice, fuir les émotions, surtout la colère, éviter la constipation.

Les quatre types de tempéraments que nous venons de décrire existent quelquefois purs et sans mélange, mais très souvent aussi ils sont associés deux à deux pour former des tempéraments composés.

Les principaux tempéraments composés sont : le tempérament nerveux-sanguin, le temperament nerveux-lymphatique, tempérament sanguin-lymphatique.

Tous les temperaments sont suscepti bles d'être modifiés, améliorés et changés même par l'observation des règles de l'hygiène, par l'âge, les habitudes et le climat.

DE L'HABITUDE.—L'habitude est cette faculté acquise par l'homme de répéter certains actes qu'il a déjà faits. La plupart des actes de la vie matérielle, morale, inteliectuelle et affective, ont plus ou moins de tendance à devenir habituels. L'éducation de l'homme, qui dispose de la santé et de la vie, n'est au fond qu'une habitude contractée; ce qui a fait dire que l'habitude est une seconde nature.

L'habitude peut faire accepter à notre organisme des choses qui paraissent être contraires à son bon fonctionnement. Il y a donc de bonnes ou mauvaises habitudes: les premières exercent une influence favorable sur la santé, sont, en général, le résultat d'une hygiène bien en tendue, et reposent sur l'exercice modéré et regulier des principales fonctions de la vie matérielle et intellectuelle; les mauvaises compromettent notre santé et notre moral.

Les hahitudes se contractent à tout âge, mais surtout dans la jeunesse. Il

est donc d'une extrême importance de veiller aux premières habitudes. Heureux ceux qui ont eu soin de n'en contracter que de bonnes! En effet l'habitude finit par prendre un tel empire sur nous, qu'elle nous domine et nous rend malheureux s'il devient impossible d'obéir à ce penchant.

La tenacité des habitudes est en proportion de leur durée : à peine est on né, que les habitudes se contractent ; sa force s'accroît avec les années et sa domination finit par devenir toute puissante.

Cependant, nous dirons ici que l'habitude, toute tyrannique qu'elle soit, peut se perdre; elle peut être dominée chez l'homme encore jeune et maître de lui; elle peut être combattue par l'habitude contraire aidée d'une volonté énergique, d'une constance soutenue.

Ainsi, dès les plus tendres années, il faut s'habituer à régulariser les principales fonctions de la vie matérielle, intelleetuel et morale; aux parents de faire un choix judicieux des moyens qui jouent un si grand rôle dans 'art si difficile d'élever les enfants. "La seule habitude qu'on doit laisser prendre aux enfants, a dit J. J. Rousseau, est de n'en laisser prendre aucune." Une habitude du berceau, dit le proverbe a lemand, dure jusqu'au tombeau." Elle devient parfois tellement inhérente à notre organisation que, quand on l'arrache brusquement, la santé et la vie s'en vont souvent avec elle.

Un moyen efficace pour arriver à bien diriger une jeunesse, c'est d'étudier avec user soir son âge, son tempérament, ses goûts, ses instincts et ses passions; c'est alors qu'on pourra donner avec fruit un conseil ut pour la conservation ou la suppression Il d'une habitude.

A l'hygiène revient la noble et délicate mission de veiller sur les individualités, les familles, les sociétés et les peuples.

DE L'HERIDITE.—Il est une loi profondément inscrite dans les entrailles de l'humanité, cette loi, terrible et mystérieuse, s'appelle "l'héridité." L'héridité est la transmission par les parents aux enfants de leurs attributs Physiques, moraux et morbides. Elle s'accuse dans l'expression des traits du visage, dans la stature, dans la force musculaire, dans le tempérament, dans les mêmes facultés intellectuelles, et souvent dans les mêmes dispositions morales. Elle sc reconnatt encore par un grand nombre de maladies qui passent aussi des parents aux enfants, tels sont la scrofule, le cancer, la phthisie, l'épilepsie, le rhumatisme, la paralysie, etc. Cette transmission hécéditaire des caractères physiques est un fait très fréquent, mais qui n'est pas constant. Il en est de même de l'héridité des aptitudes morales et intellectuelles. Les passions, les sentiments, les particularités de caractère subissent l'influence de l'héridité; aussi voît on souvent le goût de l'alcool, la passion du jeu, les penchants vicieux se transmettre aux enfants.

Comment modifier cette héridité mystérieuse? Il ne rentre pas dans le câdre de cet ouvrage de retracer ici tous les moyens que la science hygiénique sug gère pour améliorer la constitution individuelle ducation dont le but est de développer feld], Matitsch [Wien]. Hendl [Dresden] les facultés utiles et de réprimer les mauvaises, modifie très heureusement la loi Caspaar [Leoben], Gal [Kaschau]. de l'héridité; c'est elle qui donne à l'enfant surtout les habitudes qu'il aura toute sa vie, en même temps que les connaissances indispensables dans l'exercice de son état de vie.

La santé, c'est l'exercice faci e et régulier de toutes les fonctions de l'économie. L'habitude est une des conditions de la nature humaine; elle exerce une influence considérable sur la santé; elle est aussi la consequence de l'éducation : l'éducation est pour l'esprit et le cœur ce que les aliments sont pour le corps. L'hygiène de l'âme et du cœur don donc être l'objet de toute notre sollicitude. nous enseigne nos devoirs envers la famille, envers la société, envers son pays. Notre bonheur ou notre malheur et la ongévité de notre vie reposent entièrement sur nos bonnes ou mauvaises habitudes.

Dr. J. I. Desroches.

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

LE CONGRES INTERNATIONAL D'HYGIENE. (Suite).

30. L'hygiène et la législation des fabriques. - Rapports imprimés de MM. F. Sehuler [Mollis] et Whymper [Londres].

Prennent part aux débats MM. Napias (Paris), Bernouilli (Aachen), Roth (I ondon), Klinger (Wien), Vleminckx (Bruxelles), Fried (Wien), Klaar (Wien), van Peene [Belgique], Beer [Wien], Custer [St. Gall], Bücher [Bale], Victor Adler [Wien] v. Pacher [Klagenfurt], Lewy Hâtons-nous de dire que l'é- [Wien]. Pernerstorfer [Wien], Busch [Cre-Klinger, [Wien], Alois Gruber [Wien],

> Ces débats eurent lieu pendant deux séances et aucunes conclusions ne furent votées.

40. Les falsifications des substances alimentaires. - Rapports imprimés de M' Brouardel et Pouchet [Paris], Caro [Madrid] Ferrière [Genève], Hilger [Er langen], Van Hamel Roos [Amsterdam].

Prennent part à la discussion MM. Janke [Bremen], Strohmer [Wien], Ambuhl [St. Gall], Lubelski [Varsovie], Hanausek [Wien], Fried [Dobling], Raimann [Kiew], Paschkis [Wien] Pserhofer, [Wien] Landauer [Braunschweig], Waldheim [Wien], Wilhelm Lowenthal [Lausanne].

Il a été décidé qu'une commission de trois membres composée de MM. Brouardel, Hilger et Pouchet, chercherair, d'ici au prochain congrès, d'établir un accord international sur les quatre points suivants:

10. Definition précise et formelle de ce que l'on doit entendre par le mot falsification;

20. Institution d'un service d'inspection, concernant exclusivement les denrées alimentaires et les boissons;

30. Unification des méthodes et procédés de recherches à employer pour reconnaître et caractériser la falsification.

40. Projet de législation visant particulièrement les denrées alimentaires et les boissons, rédigé de façon à préciser exactement la nature et la gravité des délits, donnant aux autorités administratives et sanitaires, les pouvoirs et les moyens d'actions nécessaires pour répri mer la falsification, et, enfin, fournissant au pouvoir judiciaire, une sanction générale suffisante, pour que la répression soit efficace.

Les remèdes secrets — Rapport impri mé de M. Kratschmer, Vienne.

Prennent part à la discussion MM. Wiedersperg [Wodic], Janke [Bremen], Waldheim [Wien,] Grosser [Prenzlau], Hillischer [Wien].

Les conclusions du rapporteur sont adoptées. Elles seront ultérieurement relatées dans ce journal. IIIe. SECTION.

PRESIDENTS D'HONNEUR. Bonkowsky Bey [Constantinople] Brücke [Wien], Corfied [London], Corradi [Pavie], Durand-Claye [Paris], Félix [Bucharest], Ishiguro [Tokio], Janssens (Bruxelles), Kohler [Berlin], Lehmann [Kopenhagen], Meynert [Wien], Pocht, [St. Petersbourg], Proust [Paris], Schneider, v. (Wien), Than, v.] Budapest].

l'RÉSIDENTS EFFEGTIFS.—Virchow [Berlin] Finkelnburg [Bonn]. Gross [Budapest], Lydtin [Karlsuhe]. Hoffmann Ed., v., [Wicn], Albert [Wien], Sonderegger, [St Gall]

VICES PRÉSIDENTS.—Arnould [Lille], Dobroslavine [St. Petersbourg,] Gaffky [Berlin]. Bohata [Triest], Van Ermenghen [Gand], v. Karajan, [Wien], Weissbach [Wien], Krauss [Hamburg], Lacassagne (Bordeaux), Humphry [Cambridge], Schuchardt (Gotha) Koranyi (Budapest), Tessier [Lyon], v. Kladzianowsky (Le Caire).

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.—M. Max Gruber [Vienne].

Secretaires.—Babes (Budapest), Baltauf Arnold [Wien] Baltauf Richard [Wien], Buchner [Munchen], Eiselsberg Freih v. [Wien], Eisenberg (Wien], Emerich (München), Hochsinger [Wien], (Wiesbaden), Kirchenberger Hueppe (Olmütz), Kowalsky [Wien], Lederer [Wien], Linhart (Gottschee]. Loliok [Wien], Martin [Paris] Richard [Paris), Roszahegyi [Klausenburg] Schnierer [Wien], Spielmann (Lemberg], v. Torok [Wien).

10. L'eau potable et les maladies infectieuses. - Rapport imprimé de M. F. Hueppe (Wiesbaden).

Ont pris part à la discussion MM. Pohl (St. Petersburg], Brouardel (Paris), Dunant (Genève), Lehmann (Kopenhagen), Kowalski (Wien), Breyer (Wien),

la de D Va

pr

ac

255

ł

E

F

où ma cra doi a-v ger

Mu: O Was

epii

Son

Emmerich (München), Biesiadecki (Lemberg), Petrescu (Bucharest).

une observation de M. Hueppe, la 3ème section approuva à une grande majorité la proposition suivante:

En considération de la possibilité di [Pavie]. prouvée de la propagation des maladies infectieuses par des eaux à boire infec tées, le souci d'avoir de l'eau absolument pure est une des prescriptions les plus importantes de l'hygiène publique"

20 Etiologie et prophylaxie du choléra - Rapports imprimés de MM. Proust et Ballet (Paris), Hauser (Madrid), Babes (Budapest), Max Gruber (Vienne).

Ont pris part à la discussion M.M. Da Cunba (Bellem), Da Silva Amado (Lisbonne), Nakahawa (Tokio), Unterlargauer (Serajevo), Büchner (Munich), Grossmann (Vienne), Pitasako (Tokio), Linhart (Gottschee), Raffaelle (Naples), Kowalsk; (Vienne), Hueppe (Wiesbaden, Van Ermenghen (Gand), Kraus (Teplitz), Brouardel (Paris), Hofmann (Vienne). Pettenkofer (Munich 1, Monod (Paris).

Après un court résumé de M. Proust. la discussion fut close. Il ne fut pas voté de résolutions, mais la fin du résumé du Dr. Proust fut généralement approuvé. Voici ce qu'à dit ce savant :

"Nous devons donc insister tous auprès de nos gouvernements pour qu'ils [éloignement rapide des immondices. accordent les secours nécessaires pour construction de bons systèmes d'égouts. assainir nos ports, pour stériliser le sol fourniture d'une cau potable irréprochaoù les épidémies peuvent être importées; mais il ne faut pas s'en tenir la et ne pas contre. craindre de prendre des mesures aussi douces que possible mais effectives, vis- d'empêcher l'embarquement des personà-vis de l'importation elle-même de ces nes suspectes de maladies infectieuses. germes."

30. La prophylaxie internationale des -Adopté à l'unanimité. épidémies.—Rapports imprimés par MM-Sonderegger [St. Gali], Vallin [Paris]. démiques ou endemiques de ces maladies,

Wasserfuhr [Berlin]. Ruysch [Haag], Adopte à l'unanimité.

Stékoulis [Constantinople]. [Wiesbaden] Roszahegyi [Klausenburg], A la demande de M. Brouardel et sur Reyer [Gorz], Pettenkofer [München], Mosso [Turin], Smith [London] Gruber [Wien], Brouardel [Paris], Silva d'Amado [Lisbonne], Proust [Paris], Corra-

> Les rapporteurs s'étant mis d'accord. sauf M. Murphy, London; ils ont soumis à l'assemblée les propositions suivantes :

> "La troisième section du Congrès exprime le vœu qu'il soit fait entre les différents Etats, une Convention internationale contre les maladies pestilentielles : choléra, fièvre janne, peste, etc. Cette Convention reposerait sur les bâses suivantes:

> lo. La déclaration de tout cas de choléra, de fièvre jaune ou de peste, doit être rendue obligatoire. - Adopte à l'unanimitė.

> 20. Il est nécessaire de créer, au centre de l'Europe, dans un pays neutre, un Bureau d'informations qui recevra télégraphiquement l'avis des premiers cas de ces maladies et des renseignements périodiques sur la marche des endémies ou des épidémies; il transmettra immédiatement ces renseignements aux Etats contractants.—Adopté à la majorité; 2 voix contrc.

> 30. La Convention insistera sur la nécessité de l'assainissement des ports et des différents centres de communication ble, etc.] -Adopte a lu majorité: 2 voix

> 40. Les Etats contractant s'efforceront ou de marchandises et essets contaminés.

50. Les navires partant de foyers épi-Murphy [Londres], Finkelnburg [Bonn], devront être pourvus, par avance, des Murphy [Londres], Finkelnburg [Bonn], moyens d'assurer pendant la maladie l'iso-Ont pris part à la discussion MM. Jement des malades et la désinfection.— vire venant d'un foyer épidémique ou en- Monton S. [Gravenhage], Vallin (Parisi, démique, une inspection sanuaire est Corfield [Londres], Finkelnburg [Bonn]. obligatoire. Adopté à la majorité; voix contre, 3 Italiens et 1 Allemand.

à bord, les malades seront immédiatement débarqués et isolés.—Adopté à l'u-

nanimitė.

So. Les suspects seront gardés en observation jusqu'à ce que le diagnostic settées : soit affirme. - Adopte par 45 voix contre 21.

90. Le navire sera tenu en observation le temps nécessaire pour en assurer la désinfection et pour donner la certitude qu'il n'existe plus à bord de foyer de con-

tagion .-- Adopté à l'unanimité.

100. Il sera établi, avant l'entrée dans le canal de Suez, une surveillance sanitaire internationale, au moyen d'agents désignés par le conseil sanitaire international d'Alexandrie réorganisé, ayant le droit d'imposer les mesures nécessaires à la sécurité de l'Europe.—Adopté par 36 voix contre 28.

Sur la proposition de MM. Ruysch (de Maestrichtl, Brouardel et Dr Sylva Amado, le Congrès a, en outre, exprimé le Rapport de M. Chamberland (Paris). vœu que le Gouvernement autrichien favorise la reprise des travaux de la Conférence sanitaire internationale de Rome ou prenne l'initiative d'une nouvelle conférence à Vienne ou dans toute autre ville.

Ce voeu a été adopté par 48 voix contre 12: parmi les opposants, on a remarqué des Bavarois, des Prussiens, des Saxons, des Angiois et tous les Italiens présents.

M. Murphy propose, de son côté, l'amendement suivant: les tentatives faites jusqu'ici pour prévenir l'introduction du choléra ont si souvent échoué qu'il ast désirable de ne plus continuer le système actuel de préservation. Il donne une sécurité trompeuse et empêche d'employer [[Vienne]. d'autres moyens plus efficaces.

Cet amendement n'a recueilli que 7 suf

60. A l'arrivée dans un port d'un na-l'imprimés de MM. Ruysch [La Haye].

Dans les débats qui ont suivi ont pris 70. Quand il y aura des cas de cholera la parole MM. Martin [Paris], Hueppe [Wiesbaden], Bieriadecki [Lemberg], Binz [Wien], v. Torok [Wien].

Les propositions suivantes furent vo-

10. La désinfection des linges et vieux vêtements souillés par des matières contagieuses doit être déclarée obligatoire.

20. Les chiffons et rebuts des matérianx de pansement dans les hôpitaux

doivent être détruits.

30. Les bal es de chiffons ne pourront circuler qu'à la condition d'être comprimées et cerclées sur une enveloppe en toile solide désinfectée.

40. En temps d'épidémie, l'exportation des chiffons doit être interdite dans les

pays fovers d'infection.

50. On interdira l'importation des chiffons provenant des pays qui ne mettent pas ces mesures en pratique.

50. La vaccination contre la rage.-

Ont pris la parole MM. Bordoni-Ufferdosi (Turin) Ullmann (Wien), v. Frisch (Wien), Metgchnikoff (Odessa) de Renzi (Naples).

Sur la proposition de M. Ruysch (La Have), la discussion fut close; aucune résolution fut votée mais M. Chamberland résuma les débats. La majorité de l'assemblée partageait manifestement l'opinion du rapporteur.

60. La vaccination contre le charbon, le charbon symptômatique, et le rouget acs porcs.-Rapports imprimés de MM. Chamberland [Paris]. Lydtin [Carlsruhe], Putz [Halle], Custer [Zurich] et Czokor

Ont pris part à la discussion MM. Loeffler [Berlin], Metschnikoff [Odessa], Az...y [Budapest], Chauveau [Paris], La désinfection des chiffons.—Rapports Van Overbeak de Meyer [Utrecht], Spil-

(. Ċ Ģ Į,

tε

le tε ď

S(cl S(

D ٧. G D Δ Sı

rc

Η ď٤ \mathbf{P}_{i} dс

ν

Sc W W \mathbf{B}_{1} nc

nc bυ

W

mann [Lemberg], Roll [Vienne], Emmerich [Munich]. Seifmann [Lemberg].

Il n'y eut pas de vote.

M. Lydtin a pris la parole et conclu en witus, Wien; Loffler, Berlin; Lustgarces termes.

en Russie, en Hongrie et a Packisch Winternitz, Wien; Zupano, Wien. (Altemagne), la vaccination contre le charbon des bœufs n'a pas produit de siderab ement moindre.

scientifique de la vaccination contre le charbon n'est plus contestée par per-

sonne."

IV. SECTION.

Presidents D Honneur - Braunbehrens, Berlin; Dunand, Genève; Günther Dresden; Kiliwoda, v., Agram; Langer v., Wien; Peyron, Paris; Rosswell Green Pascha, Le Caire; Roth W., Dresden; Rüdinger, Stuttgart; Silva Da Amado, Lisbonne; Smith, London Sonderegger, St. Gall; Trélat, Paris Vallin, Paris; Wasserfuhr, Berlin.

PRESIDENTS EFFECTIFS.—Ruysch, La Haye, Félix, Bucharest; v. Fodor, Budapest; Wasserfuhr, Berlin; Chauveau, Paris; Günther, Dresden; Corfield, London.

VICE-PRESIDENTS.—Whymper, London, Schofel, Brunn; Schüler, Mollis; Kusy,; Wien; Keesbacher, Laibach; Gauster, thologie et de la therapeutique de ces Wien; Maurovich, Gorz; Lumnitzer, maladies, doit être obligatoire dans les Budapest; Biesiadeczki, Lemberg; Guntner, Salsburg; Lang, Innsbruck; Paterburger, Klagenfurt.

Wien.

SECRETAIRES.—Amrus, Wien; Fraenkel, Berlin; Gross, Wien; Heider, Wien; Hesse, Zittau; Illing, Troppau; Khun-A la suite de la discussion, le président, Wien; Koch, Wien; Kratter, Graz; Le, ten, Wien; Marian, Aussig; Myrdacz, "Il resulte des debats, qu'en France, Wien; Schiff, Wien; Schiavuzzi, Pola;

Les débats de cette section ont été pertes, ou s'il y a eu des pertes, elles consacrés à la discussion de questions étaient insignifiantes. A la suite de ces soulevées par des membres du Congrès vaccinations, le nombre des animaux at-let qui en général, n'avaient pas donné teints de charbon naturel est devenu con- lieu à des rapports préalablement impri-"La vaccination des moutons contre més. Ces questions n'en étaient pas le charbon, sans avoir fourni des résul-, moins intéressantes; les rapports pretats aussi favorables, en a cependant sentés verbalement aux séances seront donné d'importants. Enfin la valeur d'ailleurs imprimés dans le compte-rendu du Congrès.

> 10. La nécrose phosphorée des maxillaires.-Rapport de M. Struclens [Bruxelles].

> Ont pris la parole MM. Vleminckx [Bruxelles] et Ruysch [La Haye]. [1 est voté que " la fabrication des allumettes chimiques ne se fasse qu'à l'aide du phosphore amorphe.

> 20. Quelles garanties les Etats ont-ils de l'instruction que les médecins possèdent du traitement des maladies vénériennes. -Rapport de M. Lang [Innsbruck].

> Dans la discussion qui a suivi ont pris la parole MM. Obtunowiez [Galicie], Tittinguer [Czernowics], Schiavuzzi [Pola], Holschinger et Wiess [Vienne], Sickinger [Brunn].

> Le vœu suivant fut émis: "L'enseignement théorique et pratique de la pafacultés de médecine.

30 Quelle est la tâche à remplir en vue no, Palermo; Schuchardt, Gotha; Meus-, de l'examen scientifique des causes du crétinisme et quels sont les moyens propo-SECRETAIRE GENERAL-Weichselbaum, sis pour combattre ce mal. -Rapport de M. Kratter [Graz], MM. Wilhelm (Vienne), Félix (Bucharest), Kraus (Hongrie), l Medermann (Vienne) prirent la parole.

Il fut voté, "Il était nécessaire d'éta-1 blir une methode scientifique pour larestriction du crétinisme et que, on doit édifier des maisons déducation pour les jeunes crétins dans les endroits reconnus; comme ayant une immunité spéciale."

40. Sur la vaccination.—Rapport du Dr. Violi (Constantinople),

MM. Lilienfeld (Prague), Felix (Bucharest), Hochsinger (Vienne), Hertz [(Vienne), Zemanek (Josefstadt), Raffaelle et de Renzi (Naples), Obtulowiez (Buczacz), Janssens (Bruxelles), Hamon (Paris', Schiavuzzi (Pola), Schiff (Vienne), prirent la parole.

A l'unanimité il fut voté que la vaccination devienne obligatoire dans tous les pays.

50. Sur l'hygièné des chemins de fer. -Rapport de M. de Csatary [Budapest].

Courte discussion entre MM. Vladan Georguwiez [Belgrade], Reumann [Vienne], Krauss [Schassbourg].

A la majorité, les propositions suivantes présentées par M. de Csatary furent votées:

"Avant l'ouverture des lignes de chemin de fer, les bâtiments et les gares doivent être soumis à la visite de l'hygié. niste qui dirige les affaires sanitaires et il est de même très utile de prendre son avis sur les plans de construction avant | cuisine en nickel pour l'usage domestique son exécution.

" Pour le chauffage des wagons, il faut; adopter le système des poëles; l'éclairage électrique doit être partout appliqué. faut donner des places suffisantes et commodes aux voyageurs de toutes les classes et pour les voitures des transways il ne voyageurs qu'il n'y a de sièges dans la n'est pas suffisamment démontrée." voiture.

" Chaque compagnie doit posséder un nombre suffisant de wagons spéciaux pour le transport des malades et des bles sés; il ne doit pas être permis de transtinés au public.

"Chaque station de chemin de fer doit être munie d'une quantité suffisante de glace et des instruments nécessaires pour le sauvetage. Les employés de chemins de fer ne doivent pas être surchargés d'un long travail, car le défaut des forces nécessaires peut devenir la cause d'accidents graves; chaque employé doit avoir, par an, droit à un congé de deux semai-A la tête des affaires sanitaires, il faut appeler un médecin hygiéniste. Les médecins de chemins de fer deivent avoir un droit d'avancement et de retraite égul à celui des autres employés. Enfin, dans chaque station médicale il faut réserver un tricycle de chemin de fer pour le but du service médical "

60. Sur l'emploi des tuyaux en plomb pour la distribution des caux potables.-Rapport de M. A Hamon (Paris).

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Felix (Bucharest) Cacheux [Paris] et Rehatschek (Aussig), les conclusions suivantes proposées par M. Hamon furent votées à l'unanimité.

"L'emploi des tuyaux de plomb pour la distribution des eaux (colonnes montantes et branchement, usage qui est une violation des lois les plus élémentaires de l'hygiène, doit être défendu par une loi

"Tous les membres du Congrès, chacun dans leur pays respectif, doivent s'efforcer d'obtenir cette loi."

70. Sur l'admissibilité des ustensiles de et sur leur nuisibilité.—Rapport de M. Van Hamel Roos (Amsterdam).

Après une courte discussion entre le rapporteur et M. Shglitz (Dorpat), il fut voté à la majorité que "la nécessité de l'interdiction des ustensiles de cuisine en doit pas être permis d'accepter plus de nickel ou nikeles pour l'usage domestique

Pour notre part, nous regrettons ce (vote ; les faits rapportés par le savant chimiste Van Hamel Roos nous paraissent assez probants pour interdire l'usage porter des malades dans les wagons des du nickel. Nous reviendrons prochaine ment sur ce sujet, mais en attendant nous p. v d€

 R_{ϵ} "] COI

Сc

dir Ell che qui min

que man 10 infin

en pi gique port of Μ.

à la d

lution

140 ticulic Schiav

(1) N cher, 2 c lenr sur conseillons à nos lecteurs de ne point faire usage d'ustensiles en nickel

80. Faut il abolir sans exception les matières goudronneuses servant à colorer les comestibles, ou en ext-il qui pourraient être regardées comme admissibles à cet effet. — Rapport de M. G. Gintl (Prague).

Après une discussion entre MM Janke (Brünn), Felix (Budapest), Egger (Wayence), Schiff (Vienne) et Conya [Jany], tistique de cette maladie soit bien claire. on vote qu' il y a lieu de faire une en quête internationale sur la question de savoir quels produit- dérivés de la houille sont utiles ou nuisibles pour la coloration des matières alimentaires."

pour l'examen de la vue des gens au service des chemins de fer. Rapport de M. de Reuss (Vienne). (1)

A la discussion prennent part MM. Cohn (Breslau), Jacquemet (Montpellier). Reumaun (Viei ne).

On vote les propositions suivantes : " Dans chaque pays il doit y avoir une commission formée de délégués de la (Lyon), Il n'y a ni discussion ni vote. direction des chemins de fer et d oculistes. Elle doit établir les méthode de recherches et examiner le pouvoir visuel de ceux qui demandent à être employés de chemins de fer."

"Dans chaque pays on doit avoir soin que ces recherches se continuent d'une manière permanente."

е

;

100. Sur la manière de remédier aux fosses à fumier soient bien isolées. infirmités de la langue devenant de plus en plus fréquentes, et traitement pédazo-les fumiers.—Rapport de M. Longuet gique des enfants qui en souffrent. - Rap- (Paris). port de M. Coën (Vienne).

à la discussion; il n'est pris aucune réso-sion. lution.

140. De la Malaria en général et particulièrement en Itolie.-Rapport de M. (Christiana), H. Goeman Borgesius (La Schiavizzi (Pola).

M. Fisher (Kiel), prend seul part aux débats.

Les conclusions suivantes sont votées :

" Le VI Congrès international d'hygiène et de démographie reconnait, afin de ne pas commettre d'erreur, l'importance d'études approfondies sur la malaria, et la nécessité que dans tous les pays les études médicales sur ce sujet et les expériences soient recueillies pour que la sta-

" Il reconnait que, dans tous les pays où cette maladie existe, un institut soit fondé pour l'étude des causes de cette

maladie."

"La relation de ces études sera donnée 90. Quelle méthode doit être employée au VIIe Congrès international d'hygiène et de démographie."

> 120. De la vaccination préventive de la variole. Rapport de M. Titeca (Bruxelles).

> M. Günther (Dresden), prend part aux débats qui n'ont pas de conclusions.

> Causes et voies de propagation de la diphthérie.-Rapport de M. Teissier

M Teissier conclut "que les poussiéres de fumiers, ensemencés par les volailles ou les oiseaux contaminés sont les léléments essentiels de la transmission diphtéritique."

Il exprime le vœu que "l'enlevement des résidus du balayage se fasse la nuit dans des tombereaux fermés et que les

140. Les rapports de la diphthérie avec

M. Chauveau (Paris) prend seul part M. Pfundler (Breslau), prend seul part aux débats. Il n'est voté aucune conclu-

> 150. Moyens de combattre l'alcoolisme. Rapports imprimés de M. P. O. Flood Haye), A. Lammers (Brême), le Dr. Guillaun. (Neufchâtel), le Dr. Maurice

L'importance de cette question fit

⁽¹⁾ Notre distingué collègue, M. le Dr. Fou-Gauster (Vienne). cher, a déjà écrit un travail d'une très haute valenr sur le sujet; voir ce journal.

qu'elle fut divisée en plusieurs parties ou thémes qui sont :

I. Les maux qu'engendre la consommation abusive des bossons alcooliques se font sentir plus ou moins dans tous les pays civilisés. Les conséquences de cet abus s'observent surtout dans les hôpitaux dans les maisons d'alienés et dans les maisons de detention. Il est donc du devoir de l'hygiene de prendre une part active à la lutte entreprise contre l'ivrognerie, qui altere la sante physique, intellectuelle et morale des individus, detruit la vie de famille et trouble la société.

Discussion, MM. Baer (Bertin) et ! Pfleger (Wien).

II. Les causes multiples de l'ivrognerie blissement publics spéciaux ; devraient être partout recherchées d'après un plan uniforme d'investigations et combattues simultanément par l'état et par l'initiative privée, en suite d'une entente commune.

Discussion, M.M. Borgesius (1 a Haye), Gauster (Wien) et Spinola (Berlin).

III. L'action des sociétés libres et des particuliers peut contribuer à atteindre ce adoptées. but:

en éclairant l'opinion publique sur l'action et les effets pernicieux de l'accool (création de societés de tempérance etc);

par d'autres boissons saines et à bon Workmen's Halls, cases de tempérance etc.): etc.);

en favorisant tout ce qui peut améliorer les conditions sociales des classes puivres (sociétés de consommation, societés de construction pour maisons d'ouvriers, cuisines populaires, caisses d'épargne etc.);

en créant des établissements destines au traitement curatif des individus adonnés à la boisson.

Discussion, MM. Wasserfuhr (Berlin), Borgesius (La Haye), Baer (Berlin) Spinola (Berlin), Gauster (Wien), Weiss (Wien), Seydel (Konigsberg), Guillaume (Neufchatel), Daum (Wien). Proskowetz lieu. (Wien) Czyzewicz (Galizien), Konya (Jassy), Custer (St. Gall).

IV. L'état de son côté peut agir : en établissant le contrôle des eaux-de-

vie ayant leur mise dans le commerce; en supprimant les impôts sur les boissons hygieniques, comme le vin et la bière, pour concentrer toutes les charges fiscales sur les liqueurs alcooliques proprement dites;

en limitant le nombre des débits de boissons alcooliques et en fixant l'heure de cloture de ces établissements :

en édictant des peines contre les debitants qui, d'une maniere quelconque, favorisent l'ivrognerie et contre les individus qui sont trouvés publiquement en état d'ivresse ;

en internant les ivrognes dans des éta-

Discussion, M. W. Algave (Paris), Wolf (Zürich), Lang [Innsbruck], Konya (Jassy), Borgesius (La Haye), Flood (Christiana), Benedikt [Wien] Spinola (Berlin), Wyttenbach (Berne) et Pfeiser (Re.chenberg).

Les conclusions precédentes ont été

Le temps fort court dont disposait le Congrès pour les discussions [4 jours] n'a pas permis de discuter les rapports en remplaçant les boissons alcooliques imprimés de MM. Meinhardt Schmidt [Ritzbuttel] Bamba (Athènes), Linhart et en particulier des navires marchands, les apports verbaux de M. Da Silva Amado Lisbonne), sur la méthode de construction des maisons pour éviter les effets des tremblements de terre; de M. Maguire (1) [Dublin], sur la salubrité domestique dans la Grande Bretagne; de M. Gblusowicz (Buczacz) sur l'étiologie des exanthemes épidémiques typhordes.

> Tels sont les travaux du Congrès de Vienne. l'ous les hygiénistes sont d'avis que ce Congrès est le plus intéressant, le plus réussi de tous ceux qui ont déji eu

Pı

とのでは 一般のできる 一人の日本の世界の人

a

ė

lı

te

pε

des spé

ĽI

les ur Μ. Ι

de 1

vida

Mor tés à faço: mun prote prom pêch trepr

Αį des (reau. de Sa des v

L'iı mence contin

⁽¹⁾ M Maguire nétait pas présent à Vienne.

C'est grace au comité d'organisation, grand contentement du Bureau et des et particulièrement au Pr. Von Gruber citoyens de Montréal, et des municipaque l'on doit ce résultat.

Nous terminerons ce long et cependant abrégé compte rendu du Congrès en Santé, plusieurs demandes de renseiémettant le vœu que les gonvernements et gnements de la part de différents hygiles municipalités deveaient bien tenir compte des voeux émis par le Congrès car il ne sert pas beaucoup d'émettre des vœux si les autorités compétentes n'en tiennent pas compte.

(Paris

A. HAMON.

Province de Québec au Congrès.

Nota-Bene.-Nous rendrons compte plus tard des travaux de la Section V qui s'est occupé; spécialement de la démographie.

L'INCINÉRATION DES VIDANGES ET DES DÉCHETS DE CUISINE.

Nous continuons aujourd'hui à citer' les principaux passages du "Rapport M. Laberge,"

de l'enlèvement et de la disposition des vidanges et des déchets de cuisine de additionnel, ce qui diminuerait considé-Montréal a présenté de grandes difficultés à résoudre. Elle s'est posée d'une dispenserait la ville de tenir deux étafaçon d'autant plus sérieuse que les blissements. municipalités voisines non seulement protestèrent contre leur dépot, mais la neige ne disparaît pas des cours et promulguèrent des règlements qui em- ruelles avant le premier Mai, date à pêchèrent même les voitures de l'en-laquelle grand nombre de personnes trepreneur de passer sur leur territoire. | changent de domicile, que l'enlèvement

des différents plans proposés au Bu-L'ouvrage que l'entrepreneur doit acreau, je parvins à déterminer le Comité complir est énorme et son habileté est de Santé à faire un essai d'incinération rudement mise à l'épreuve. A cette des vidanges.

mencée au mois d'Août 1886, et toyens à nettoyer leurs cours et ruelles

litės circonvoisines.

J'ai reça, amsi que le Bureau de énistes, de médecins et de présidents de bureaux de santé d'Etats et de villes de différentes parties du continent, sur le système que nous avons adopté et le succès que nous en avons obtenu. Plusieurs de ces personnes exprimaient Popinion formelle qu'à la première ap-Délégué de la Société d'Hygiène de la parition du choléra aux Etats-Unis, itoutes les villes de quelque Importance devront immédiatement employer l'incinération comme étant la seule méthode pratique et rationelle de disposer des déchets de cuisine.

Les incinérateurs de déchets sont placés dans les limites de la cité, sur le chemin Papineau, le quartier des briquetteries; la propriété acquise par l'entrepreneur est une ancienne briquetterie abandonnée. Les incinérateurs des matières fécales sont dués à la Petite-Côte, en dehors des limites de la ur l'Etat Sanitaire de Montréal, par cité. Quand ce contrat sera fini, rien n'empêchera d'employer ainsi à cette Depuis quelques années, la question sin les incinérateurs de déchets; il suffirait pour cela de bâtir un fourneau rablement les frais de charroyage et

C'est au printemps, et surtout quand Après lo igue discussion et examen des déchets est le plus difficile à opérer. tépoque le Département de Santé, par L'incinération des déchets sut com- l'entremise de sa police, oblige les cicontinuée régulièrement depuis, au et à déposer les déchets dans des barils pour être enlevés par les nettoyeurs, quent de leur sceau indélébile et l'amphi-De cette manière, on a enlevé jusqu'à theatre les décèle presque aussi surement 9.000 boîtes et barils de déchets en que le laboratoire le fait pour les agents une seule nuit, et il faut remarquer chimiques Et. ce qui est plus effrayant qu'on ne nettoie qu'une seule des trois a constater, c'est que ces modifications sections de la ville par nuit.

Il ne me reste plus qu'à ajouter que le contrat pour l'incinération des matières fécales fut accordé le premier jour

d'Avril 1885.

Le contrat pour l'incinération des déchets fut donné le premier jour de Juillet 1886, et le travail commença le 11 Octobre 1886.

Tous deux pour une période de cinq années et sujets à des conditions rigoureuses.

LES MESURES CONTRE L'ALCOOLISME

Les dangers que l'usage de l'alcool fait courir à l'état social commencent à être compris. Nous disons l'usage, parce que l'usage dégénère bientôt en abus malgré les meilleures résolutions. D'ailleurs, l'usage même est absolument inutile et, nous dirous plus, tout à fait nuisible. L'excita tion que son ingestion produit est trom-Elle n'est que passagère et a sa réaction immédiate. Si l'on a réussi à obtenir un essort extraordinaire, c'est au détriment de la force même et conséquemment du travail régulier et normal. En somme, le gain d'effet uti'e est nul.

Le mal ne serait pas grand, semble-t-il. s'il se bornait à ce résultat; ce serait toujours un accroissement de production dans un moment donné, dût-il être suivi d'un arrêt, comme le serait un violent coup de collier obtenu d'un attelage. qu'on laisse souffler ensuite.

Malheureusement, là ne se limite pas là nous servir des moyen- énergiques la résultante de ces efforts accumulés et est excessivement important de dresser obtenue par ce moyen factice. également une action sur l'organisme avoir péniblement édifié quelque forteresqu'ils troublent profondément. Ils le mar-le de sable devant le torrent, on arrive à

désastreuses imprimées aux organes auront, dans la descendance, leur retentissement plus ou moins accentué, plus ou moins violent, suivant que la marque originelle aura été plus ou moins profonde.

Tout cela a été démontré mille fois. Il nous suffit de l'avoir rappelé succinctement pour constater que l'usage de l'alcool qui paraît aux e-prits superficiels n'être qu'un plaisir sans conséquence, la scule distraction de l'ouvrier, comme on l'a dit, est une question sociale de premier ordre, et qu'il devient, entre les mains de ceux qui savent habilement l'exploiter, un instrument redoutable malheureusement trop facile à mettre en action.

Le péril est devenu si grand, il a tellement frappé les esprits que, dans certaines parties de cette jeune Amérique,tant vantée pour ses allures de liberté démocratique,-le débit de l'alcool est prohibé d'une manière absolue. C'est un danger social parfaitement caractérisé, incontestable, et la loi du Maine l'écarte sans hésitation. Aux grands maux, les grands remèdes! Que n'avons nous le courage d'en faire autant!

Si les résolutions viriles nous effraient, si elles sont au-dessus de nos efforts, saurons-nous au moins essayer de lutter? Peut-être. Mais il faut alors avoir tout au moins la volonté de nous rendre un compte exact des résultats que nous pouvons obtenir avec les moyens timides qui restent à notre disposition, si nous hésitons Ils ont ce bilan d'avance. Il ne faut pas qu'après

pa fai pe.

gai

CO

que

lá

p

uı

II

 $\mathbf{d}\epsilon$

DC

mei (acti Fra des

ussi M rien a faire qu'à se croiser les bras et à tés de la question; et, nouve conviction laisser monter la marée.

l'ivrognerie publique et c'est avec raison Il n'est pas bon que l'on se familiarise avec ce triste spectacle et qu'on ne trouve, dans les actes incohérents d'un ivrogne sur la voie publique, qu'un sujet de siré. plaisanteries et de lazzis grossiers, alors que l'hygieniste en est vivement contriste. Qui nous dit, en effet, que ce joyeux ivrogne d'aujourd'hui ne sera pas demain un toire quotidienne du fait divers !

Evidemment cette loi est un des élé localités conçus dans le même sens ; les uns ne punissent que l'ivrognerie trou crivant totalement. Or, comment ces règlementations étaient-elles observées ?; Fort mal, il faut bien le reconnaître; et, là où elles existaient, l'on eût été presque toujours assez mal venu des agents de la police en les invitant à mettre en sûreté un de ces jouets d'une troupe de polissons Il ne faut pas se le dissimuler, l'éducation de la police sera complètement à faire pour que l'exécution de la loi ne s'opère pas d'une façon analogue à celle dont on faisait des règlements communaux de l'espèce.

Il ne faudrait pas non plus que l'allégation d'ivresse soit considérée en justice comme une circonstance atténuante, ainsi que cela n'est arrivé que trop fréquem ment.

Ce sont tous ces accrocs à la mise en action d'une législation analogue en ussirons-nous mieux? Il faut l'espérer.

conclure, de son inefficacité, qu'il n'y a illusion. Ce n'est là qu'un des petits còest complète sous ce rapport, c'est tout Nous allons faire une loi répressive de un ensemble de mesures qu'il fundrait mettre en œuvre pour aboutir; et, dans toutes celles qui ont été préconisées, il y aurait fort probablement quelque application de nature à concourir au but dé-

Nos voisins des Pays Bas, instruits par leurs gigantesques luttes contre les flots, eux qui n'ont pas hésité à redemander à la mer les terrains qu'elle leur avait enlemisérab e meurtrier! N'est ce pas Phis. vés, ont mis en œuvre un des moyens les plus précieux qui ont été indiqués: la limitation du nombre des cabarets. M. ments de la lutte. Mais des règlements Koch, de Scheveningue, dans la dernière communaux existaient déjà, en differentes séance de la Ligue, en a fait counaître les premiers résultats qui sont très encourageants. Non-seulement la progression blant la paix publique, les autres la pros. toujours croissante de la consommation de l'alcool a été enrayée, mais il y a eu une diminution pendant les dernières années relativement aux années antérieures. Ces constatations répondent d'une manière péremptoire à l'assertion produite, en 1884, au cougrès de La Haye, que le nombre des cabarets n'avait pas d'influence sur l'alcoolisme. le me suis déjà élevé contre cette allégation de nature a induire en erreur, par une confusion hors de propos entre l'alcoolisme confirmé et la désorganisation provoquée par l'usage habituel des boissons fortes.

Dans un but analogue, celui de diminuer dans de grandes proportions le nombre des débits de boissons, surtout de ces petits débits qui pulluient et où les liquides les plus extraordinaires sont servis laux consommateurs, j'ai soutenu, il y a longtemps déjà, l'utilité d'imposer une France qui l'ont empêchée de produire taxe spéciale très élevée, cinq cents francs des résultats sensibles dans ce pays. Ré- au moins, sur tous les débits où l'on vendrait des boissons diltillées, imposition Mais il n'est pas possible de se faire qui se substituerait soit à une partie des

droits sur la fabrication des bières dont Il ne serait donc probablement pas bien on est unanime à demander le dégrève-difficile, vu les chiffres relativement peu ment, parce que l'on est convaincu que importants inscrits au budget des recetl'amélioration de la qualité de la bière tes, d'arriver à diminuer encore notableaurait une influence favorable à la dimi ment le droit d'entrée sur cette denrée nution de la consommation de l'alcool. soit à une grande partie ou à la totalité pour la classe ouvrière. de l'impôt sur le café que l'on peut considérer comme le produit le plus capable de lutter contre l'alcool. C'est en effet e matin surtout que se fait la consommation de l'alcool. A ce moment de la journée, la bière, fût-elle de qualité meilleure qu'elle ne l'est anjourd'hui, aura toujours quelque peine a se faire aecepter des con sommateurs, parceque la digestion en est plus ou moins laborieuse. Il la préfère le soir.

Le café serait au contraire bien mieux accueilli, parce qu'il est déjà dans les haut. usages populaires. C'est la boisson dont les ouvriers se munissent en se rendant pensée que c'est la fabrication de l'alcool au travail. C'est elle qui est adoptée pour qu'il faut imposer; au point de vue qui remplir la gourde du soldat en marche. nous occupe, la mesure est plus nuisible Ou'on emploie tous les moyens pour la qu'utile, et, dans l'état actuel même de substituer également à l'alcool dans les la législation fiscale sur la matière, elle débits de boissons, tant par l'aggravation impose l'obligation, sans aucun retard, de considérable de la taxe sur le débit des l'organisation générale d'un service de boissons distillées que par là réduction surveillance sur la qualité des boissons des droits d'entrée sur le casé et l'on fa- vendues, avec tout son cortége d'agents vorisera ainsi la substitution du coffe house et de chimistes. C'est encore là une des au bac à schnick.

Les droits d'entrée sur le café sont actuellement fixés à 13,20fr. les 100 kil. sur le casé vert et à 17,50 fr. les kil. sur le sation de l'individu par la vente de ces café torréfié.

Le produit en est prévu au budget de l'exercice 1888, pour la somme de d'une manière péremptoire. 3,400,000 fr.; 75 070 de ce droit étant attribués au fonds communal, le trésor ne recoit de ce chef qu'une somme de brication des alcools. Mais l'examen des 850,000 fr.

Un premier dégrèvement a été promis moins une nécessité absolue. dans les derniers débats parlementaires.

devenue de première nécessité surrout

Il importe de ne pas confondre la taxe sur le débit avec l'impôt sur la fabrication. Ca a longtemps cru que frapper d'un lourd impôt la fabrication de l'alcool était un moyen d'en restreindre la consommation comme boisson. Cette erreur grave a tout simplement amené le débit des boissons frelatées de tous genres et des alcools de provenance quelconque dont la composition contribue, pour une part notable, aux désordres organiques que nous avons rappelés plus

Il faut donc revenir totalement de la mesures à laquelle il faut se résoudre nécessairement, parce qu'il n'est pas possi ble de laisser se poursuivre la désorganialcools nuisibles, alors que leur influence pernicieuse est scientifiquement prouvée

Dans un but analogue, la Suisse vient de réserver à l'Etat le monopole de la faboissons, lors du débit, n'en reste pas

Quelques villes, quelques communes à

tiq $_{
m im}$ boi DO: la l ďe:

sen

Sois

C

4

ė

eı

li

d

ėŧ

à.

in

des. 5.176]Lb alco sont

gui.

peine ont organisé des services de sur œuvre contre les dangers dont l'usage veillance de ce genre. Encore ne fonc- des boissons alcooliques menace la socitionnent-ils pas tous d'une manière com été. Il en est bien d'autres sans doute pletement satisfaisante. Mais ce qu'il faut qui mériteraient d'être prises en consisurtout, c'est généraliser ce système; dération et uui nous échappent dans c'est que son action s'étende sur le pays cette rapide analyse. Aucune d'elles ne tont entier. L'organisation des laboratoires provinciaux s'impose à bref délai, pour surveiller toutes les communes où l'une d'elles seulement; c'est toutes à la il n'existe pas de service local.

Enfin, lorsque des individu ili és, malgré toutes les mesures prophylactiques, n'ont pu échapper quand même à l'alcoolisme, il reste la collocation dans des asiles spéciaux, conformément à l'idée préconisée avec une ténacité énergique par notre honorable collaborateur, le docteur l'attention de nos hommes d'état sur cette Petithan. C'est, en effet, le seul moyen qui reste pour lutter contre cette monomanie dangereuse pour la société, et nécessairement fatale pour l'individu. 40, 50 p. 100, parfois, de guérisons ont été obtenues par ce traitement, employé en Amérique et en Angleterre. lieu de le prendre en très sérieuse considération et de créer tout au moins un établissement de ce genre, en demandant à la loi le droit de collocation pour les individus ainsi menacés.

En résnmé, comme mesures prophylac tiques, limitation du nombre des cabarets, imposition très élevée sur les débits de boissons distillées, réduction la plus large possible des droits sur la fabrication de la bière, ainsi que et surtout des droits d'entrée sur le café, organisation d'un service de surveillance sur la qualité des boissons débitées et répression sévère des fraudes constatées; puis, comme mesures répressives, loi pénale sur l'ivresse publique et auterisation de colloquer les alcoolisés dans des asiles spéciaux, telles sont les principales mesures générales

doivent être négligées, ni dédaignées. Mais il serait illusoire de compter sur fois qu'il les faut employer, si l'on veut aboutir, en attendant que les moyens moraux puissent à leur tour apporter leur concours à l'œuvre de régénération.-Le Mouvement Hygiénique.

TH. BELVAL.

NOTE DE REDACTION.—Nous attirons étude d'un très haut intérêt socia!.

Dr. J. I. D.

CONSEILS DE SAISON.

Le froid de l'hiver n'est guère redoutable dans nos climats, pourvu que les oscillations thermo barométriques soient peu sensibles, et que l'on suive une hyziène conforme à la saine raison. iffections respiratoires, et surtout l deurésie et la pneumonie, sont, en effet, plutôt l'apanage des régions où l'hiver n'est qu'une longue série de variations atmosphériques étendues. A Paris, c'est l'humidité qui est surtout à crainlre: elle crée on réveille les affections dites rhumatismales II est bien plus lifficile de réaliser l'acclimatement à l'humidité que l'acclimatement au froid. De plus, le froid a une action véritablement tonique et nutritive sur l'organisme, action due à la condensation de l'atmosphère, cette nourrice de la respiration. L'humidité, au contraire, relâche tout le mécanisme humain : elle qui, à notre avis, doivent être mises en entraîne des névralgies, des inflamma-

tions articulaires; elle appelle des lésions superficielles sur toutes les muqueuses, et ouvre ainsi la porte aux épidémies dérivant de la constitution morbide dite catarrhale: rongeole, grippe, scarlatine, éryspèle, oreillons,

Dans la saison d'hiver, il faut préférer la méthode d'endurcissement à la méthode de préservation à outrance. Si l'on se sent touché en quelque point de l'organisme, il faut alors se hâter d'enrayer la marche de la vie ordinaire. L'endurci-sement au froid doit surtout s'exercer sur le cou et sur la face : c'est l en supprimant la sensibilité de ces régions que l'on éloigne le plus sûrement | les coryzas, angines, rhumes, torticolis et autres plaies de "hiver. Graves, l'illustre médecin de Dublin, renvoyait impitoyablement de l'hôpital tout étudaut en médecine qui arrivait, en janvier, revêtu d'un cache-nez. Il ne pou | de la muqueuse des cordes vocales. On vait, disait-il, jamais faire un mé lecin de celui qui violait cette loi fondamentale d'hygiène usuelle.

Le vêtement d'hiver devra être sufflsamment chaud; un pardessus bien conditionné est la condition sinc qua non pour affronter la température de la rue. Quant aux chaussures, lorsqu'elles sont solides et dûment imperméables, on peut s'écrier, avec Collin d'Harleville:

superbe!

pendant la marche, si les chaussures du froid. sont bonnes; as toment, il indique une deux à six seriaines, et son traitement faiblesse dans la constitution du liquide ne doit jamais être dirigé par le malade, sangum, et par conséquent la nécessité mais toujours par le médecin; aussi, n'y de l'administration des ferrugineux et insisterons-nous pas ici. de l'huite de foie de morue.

temps, à Paris, l'avantage, lorsqu'il morbide dite capillaire. tombe de la neige, d'avoir nos pieds de poitrine devient déchirante, l'angoisplongés dans un véritable mélange ré- se respiratoire extrême; la face est pâle frigérant, parce que l'administration les lèvres sont violettes, la parole brève,

des Ponts et Chaussées a eu l'idée d'utiliser le sel de cursine pour la liquéfaction de la neige. Outre les inconvéments hygiéniques qui résultent de ce système, il est fort onéreux pour la ville, et il facilite certainement moins la circulation des voitures que ne le ferait l'épandage du sable, si utile à l'entretion de nos chaussées, principalement depuis le pavage en bois..... Nous souhaitons donc à tous points de vue, que la sale ison des voies publiques ne soit employée qu'en cas de neige persistante ou de verglas dangereux; dans ces cas, l'on ne saurait trop généraliser ce système, réservé ju-qu'ici à tort, aux quartiers riches de la capitale.

Une affection de l'hiver, c'est l'enrouement, dù à une laryngire catarrhale, que complique fréquemment le coryza ou la bronchite. L'enrouement tient à l'épai-sissement influmatoire le guérit à l'aide d'un vomitif léger, de bains de pieds sinapisés fréquemment répétés, de cataplasmes très chauds appliqués, trois fois par jour, durant cinq minutes au devant du cou. On ajoute à ce traitement le repos et la diète, les boissons calmantes; il est bon de cesser en outre, de parler et de fumer, parce que la parole et le tabac exaspèrent le chatouillement douloureux, la toux, l'oppression et la raucité discordante Janvier a ses beautés, et la neige est de la voix dans toutes les laryngites.

Les bronches se congestionnent et Le froid aux pieds ne saurait exister s'enflamment aisément sous l'influence La bronchite frigore dure de Parfois, à la bronchite simple des grosses bronches Toutefois, nous avons depuis quelque succèle, en quelques heures, la forme La douleur M

ŀ

e

e:

C(

q

sir. ter les

ou

cina ď'n régi vace nus. de t il se 3ϵ

més men Ils d le ré: rappe pait c gratu mand

vaccii burea ნი.

40.

serait

l'expectoration impossible, le pouls rapide et inégal. ptômes de la bronchite capillaire nous avantages de la vaccunation; offrent une combinaison de ceux de la et on cherche, immédiatement, les se-sant; cours d'un médecin. [Hygiene Pratique.]

11-

é-

æ

le, ir-

iii

2n

nis

ns

11-

ıte

ıs,

∵è-

11-

123-

30-

nt

ire a(

de

nt

.p-

пd

ite

les

ser

rce

: le

ux,

ıte

et

ıce de

ent

лe,

u'y

ı la

hes me

eur າເຣ-

âle

ve,

Dr. E. Monin.

MÉMOIRE SUR LA VACCINATION PAR

M. LE DR A, DION DE QUÉREC.

Nous avons parcouru, avec plaicette intéressante brochure, au terme de laquelle l'auteur suggère qu'ils va cinent le public; les réformes suivantes:

10. La corporation devrait tenir un ou plusieurs hureaux ouverts à la vaccination tous les printemps;

20. Ce bureau serait sous la direction d'un officier de santé, qui tiendrait un régistre des personnes vaccinées, du vaccin employé et des résultats obte-Il ferait de plus un recensement de tous les enfants non vaccinés, quand il serait nécessaire;

30. Des vaccinateurs seraient nommés pour vacciner au bureau seulement pour le compte de la corporation. Ils devraient aller à domicile, constater le résultat de la vaccination et faire rapport au bureau. Si la vaccine donnait des craintes aux parents, des soins gratuits devraient être donnés sur demande:

40. Le public serait libre de se faire bureau ti indrait à sa disposition;

serait employée autant que possible:

devrait admettre 60. Le bureau En un mot, les sym toute personne indigente ou non aux

70. Les établissements vaccinogènes bronchite aigué et de l'asphyxie. Dans et autres personnes pourrai ni déposer ces circonstances, il importe d'agir vite. Jans ces bureaux leurs échantillons de On administre immédiatement au ma- vaccin à la concurrence générale; mais lade un vomitif; on couvre sa poitrine la corporation ne paierait que pour le et ses cuis-es de sina-pismes en feuilles, vaccin dont le résultat serait satisfai-

> So. Les revaccinations ne seraient faites que tous les sept ans jusqu'à l'age de vingt ans et dans les temps d'épidémie:

90. Des annonces seraient faites ponr fixer les lieux de vaccination;

10o. Des instructions détaillées seraient données pour éloigner tout danger possible dans la vaccination. fense serait faite aux vaccinateurs de visiter les varioleux en même temps

11o. Le gouvernement devrait nommer un inspecteur pour se renseigner sur l'état de la vaccination dans tout le vays;

12o. Le vaccin qui aurait fait ses reuves devrait être envoyé gratuitement à tous les médecius qui en feraient la demande;

130. Un vaccinateur devrait étre envoyé dans tous les endroits les plus neglig's sous le rapport de la vaccination,

Les détails qui concernent le salaire des officiers de santé, des vacciniteurs, des inspecteurs, et le prix du vaccin doivent être réglées par les parties intéressées.

DANGER DES BABAS.

Méfiez-vous, chers lecteurs, des sévaccii er avec tel on tel vaccin, que le duisantes fátisseries, et plus spicialement des appétis-ants babas de cou-50. La vaccination de bras à bras leur jaune, que vous rencontrerez à la devanture des pátissiers.

Deux industriels de Philadelphio George Palmer et Fiédérie Schmid, contre cette déclaration, et n'hésita pas viennent d'être traduits devant la Coar, à affirmer que le jaune de chrôme ne à la requête de la Société pour la pré-pouvait être, en aucune façon, considéré vention de falsifications alimentaires, comme une substance toxique. sous l'inculpation de mise en vente de nouvelles expériences furent officiellebabas colorés artificiellement avec du ment faites par le Pr. Reese et le Dr. jaune de chrôme et ayant occasionné Leffmann, avec les viscères des victila mort d'un consommateur à Kensing-Imes, et l'analyse décela la trace d'une

sa cuisine, un cruchon de jaune de que. chrôme. Devant cette preuve évidente, il dut avouer qu'il agissait ainsi pour cains! satisfaire sa clientèle qui désirait, de préférence, des babas colorés en jaune.

Le cas de Schmid fut plus difficile à démontrer, et il ne fallut rien moins qu'une analyse complète des babas in- L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE AU criminés pour constater que la falsification existait réellement.

Sur le rapport du médecin chargé de l'enquête, qui concluait à la mort par suite de la consommation de babas artificiellement colorés avec des substances toxiques, les deux pâtissiers fu- le Dr. J. J. Sheppard a bien voulu en rent condamnés à une forte amende.

Le résultat de cette double condamnation fut désastreux pour le commerce de la pâtisserie, et la clientèle habituelle des pâtissiers se refusa formellement à manger des gâteaux colorés en jaune. La question fut même portée à la tribune du Parlement, et le députe Powers ne craignit pas d'affirmer que 50 ojo des pâtisseries mises en vente credi, le 25 Janvier, à 81 heures, au étaient additionnées de substances dangereuses, et que nombre de décès devaient être attribués à cette seule cause. Le jaune de chrôme, à l'état pur, renferme 93 070 de chromate de plomb, et pour l'année courante; les pâtiss-ries mises en vente contiennent environ 60 ojo de cette substance. "

La corporation des pâtissiers protesta quantité assez considérable de plomb. Le premier inculpé niait absolument Le rapport des experts conclut à la avoir jamais employé aucune substance nécessité de proscrire absolument pour quelconque pour colorer ses pâtisseries, les besoins alimentaires, l'emploi du mais, au cours de l'enquête faite par le jaune de chrôme, qui présente de très Dr David Stewart, on découvrit, dans éneux dangers pour la santé publi-

Méfiez-vous donc de babas améri-

COLLEGE JOLIETTE.

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'hygiène fait partie du programme d'enseignement au collége Joliette M. accepter la charge de professeur.

Nos sinceres félicitations à notre Alma Mater.

m

ce.

da.

nis

les

les

tou

té 1

ges

ce a

rité

tes

Il y aura Assemblée des Membres de la Societe d'Hy-GIÈNE de la Province de Québec, mer-No. 1155 rue Mignonne, coin de la rue St. Christophe.

Ordres du jour : Election des officiers

Etude sur la ventilation des égouts de Montréal et sur les appareils sanitaires des maisons.

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales. Plans et dévis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées.

Expertises, arbitrages, expropriations.

J. EMILE VANIER.

INGENIEUR CIVIL ET SANITAIRE, ARPENTEUR PROVINCIAL, ARCHITECTE.

BUREAUX: NO. 61 RUE ST-JACQUES

MONTHEAR.

Brevets d'invention, Marques de Commerce Dessins de Fabriques, Droits Auteur (Canada et Etranger).

Les Corporations et le public sont respectueusement invités à correspondre.

NSTITUT VACCINOGENE DU "DOMINIOM"SITUE CHEMIN STE. FOYE, QUEBEC

A Messieurs les Médecins

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et par le fait même, faire cesser cette antipathie qui existe non contre la vaccination, mais contre l'emploi de vaccin provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté; ainsi Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement ils recevront tonjours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers v.g. pus, sang, débris de tissus, etc., etc., et que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccio n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et enfin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

Prix.—Une boîte contenant 10 pointes \$1.00.

Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à Messieurs les Pharmaciens.

DR. ED. GAUVREAU, Propriétaire et Gérant.

SOCIETE D'HYGIENE de la PROVINCE de QUEBEC,

Pres. J. L. Archambault; 1er vice p. C. A. Pfis er; 2e vice p. Dr. J. L. V. Cléroux; Tres. J. Z. Resther; Sec.-Gén. Lr. J. I. Desroches. Comité de Régie MM. Mount, Fafard, Foucher, Gray, Barry Lachance, Vanier.

MAISON FONDEE EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE-PHARMACIEN

144, RUE ST-LAURENT, 144,

MONTREAL.

Médecins Hopitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges Universités etc., fournis de Drogues. Appareils chimiques à conditions libérales, au prix du gros, qualité garantie

BUREAU PUBLIC D'ANALYSES

C. A. PFISTER

PHYSIQUE et de CHIMIE

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

No. 162 Rue Mignonne. Coin St-Denis.

MONTREAL.

N. FAFARD M. D

CHIMIE

L'UN VERSITE LAVAL 44 Rue Amherst 844

MONTREAL.

Analyses Chimiques Qualitatives et Quantitatives—Essais de Minéruux—comasie—Substances Pharmaceutiques—Produits Industriels—Denrées Ali mentaires et Boissons—Examens] Microscopiques — Recherches (Toxicolo giques, Etc., Etc.

Consultations sur les questions de Chimie et de Physique Industrielles, Etc.